



Comité de Défense de l'Hôpital de Montluçon
Espace Boris Vian
Rue des Faucheroux
03100 MONTLUÇON

COMMUNIQUE DE PRESSE

Défendre le droit à la santé pour tous

Avec la récente signature d'un accord de méthode en vue de la création du « Médipôle » sur Montluçon, c'est-à-dire la mutualisation des moyens du Centre Hospitalier et de la clinique VITALIA, l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne restructure fondamentalement l'organisation des soins sur notre bassin avec des modalités juridiques et financières qui restent à préciser.

Sachant que le financement de l'hôpital public et, pour partie, celui de la clinique, proviennent du budget de la Sécurité Sociale, financé directement ou indirectement par les salariés et assimilés, le Comité de défense de l'Hôpital (CODEPROD) tient à poser quelques questions fondamentales :

- Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) étant en cours d'élaboration, les élus locaux devraient avoir leur mot à dire ; or, ils n'ont pas été consultés ;
- Pas plus que les personnels des 2 établissements qui n'ont été ni associés, ni consultés, alors que ceux de l'hôpital se voient imposer un plan social, c'est-à-dire 60 suppressions d'emplois et que ceux de la clinique sont sous pression permanente de leur direction en vue d'une recherche de la rentabilité maximale pour les actionnaires de VITALIA
- Les usagers sont eux aussi tenus à l'écart alors qu'ils sont les premiers concernés. Les demandes de rendez-vous du CODEPROD, de la Sénatrice et du Député, afin d'avoir des explications sont restées à ce jour sans réponse.

Quant aux pistes de l'accord de méthode, elles appellent les remarques suivantes de la part du CODEPROD :

- Ne resteraient au service public que les activités les moins rentables au sens de la Tarification à l'Activité
- Pour les activités à gestion mixte, chaque secteur gardant le plus souvent son autorisation (nombre de lits et de places), comment vont se répartir les pratiques, les locaux, les patients ?
- Comment, à quel prix, selon quelles conditions les locaux modernes, payés par l'Hôpital public, l'investissement lourd de ces dernières années étant une des causes du déséquilibre financier (emprunts et intérêts), seront-ils utilisés par le secteur privé ?
- Que deviendront des services essentiels de l'Hôpital, tels que la Radiologie et le Laboratoire d'analyses ?
- Comment garantir l'accès en secteur 1 pour les activités confiées à la gestion privée, sachant que ce n'est déjà pas le cas pour l'Urologie, entre autre ? Quand le prix des consultations s'envole, seuls ceux qui ont les moyens peuvent se faire soigner.
- Concernant la Cardiologie qui aujourd'hui répond difficilement aux besoins de la population du bassin, secteurs public et privé confondus, l'annonce est faite de la demande d'ouverture d'un service de Cardiologie interventionnelle, en lien avec le CHU. Les délais annoncés sont de 18 mois pour l'instruction du dossier et de 3 ans pour ouvrir l'unité, soit près de 5 ans au total. Même si cette annonce ouvre des perspectives intéressantes, les jeunes Cardiologues auront-ils la patience d'attendre aussi longtemps ce qu'ils demandent depuis leur arrivée ?
- Sur le fond de la fusion « public-privé » dans le domaine de la Santé, la Cour des Comptes, dans un rapport de septembre 2011, souligne que c'est toujours l'hôpital public qui supporte le risque financier et les investissements, les cliniques privées empochant les bénéfices.

Le CODEPROD appelle donc la population à la plus grande vigilance et à la mobilisation pour défendre l'offre de soin publique, donc l'Hôpital, à Montluçon, seul garant de l'accès aux soins pour tous.

Il invite ses adhérents, mais aussi tous ceux qui sont attachés à cette cause, à venir en nombre pour participer à son Assemblée Générale qui aura lieu :

Lundi 30 janvier 2012 à 18H.

A la salle C 26 de l'espace Boris Vian, rue des Faucheroux à Montluçon.